

## Le photovoltaïque a toujours le vent en poupe

Environnement. Le récent changement de tarifs décidé par le gouvernement, pour le rachat de l'électricité solaire suscite des inquiétudes, chez les professionnels, de plus en plus nombreux dans la région toulousaine. Les particuliers seront peu concernés.



« Avant, EDF rachetait l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques à 0,60 €. Maintenant, pour les habitations des particuliers jusque 3 kW/crête, c'est 0,58 €, pour les bâtiments enseignement et santé, c'est 0,58 € ou 0,50 €, pour d'autres bâtiments c'est 0,50 € ou 0,42 € et pour les installations au sol 0,314 €. Tout est changé depuis le 1er novembre 2009. Les nouveaux tarifs sont applicables au 1er janvier 2010. Mais, en fait, on ne sait pas très bien quelle nouvelle législation sera mise en place ».

### BEAUCOUP DE NOUVELLES ENTREPRISES

Michel Cappello, directeur commercial de l'entreprise Prosun, basée avenue des États-Unis à Toulouse, avoue ne pas bien comprendre la décision qui a été prise brutalement par le gouvernement. « À cause de ce changement brutal, nous avons perdu des gros clients surpris par les nouveaux règlements. Je n'ose plus m'avancer. Ce secteur marchait pourtant bien. Veut-on le dégonfler ? On nous coupe l'herbe sous le pied. Le photovoltaïque est pourtant créateur d'emplois. Nous-même on a beaucoup grandi et on va s'installer bientôt à Gramont ».

Cette nouvelle difficulté qui pénalisera surtout les gros porteurs de projets s'ajoute, toujours selon Michel Cappello à la frilosité des banques qui ne prêtent pas facilement.

Les particuliers qui ont en projet de mettre des panneaux solaires sur leurs maisons par exemple, ne voient les tarifs baisser que de 2 cts, passant de 0,60 € à 0,58€. « C'est presque négligeable, insistent Michael Thirioux, d'Eco Logis Système (Colomiers) et Bastien Danni de Panosol (Toulouse). Cela représente une perte de 45 à 50 € par an ».

### UN SECTEUR CRÉATEUR D'EMPLOIS

Le marché des particuliers devrait donc continuer à se développer d'autant que le gouvernement n'a pas touché au remboursement du crédit d'impôt qui peut se monter à 8 000 € par ménage, pour une installation dont le coût avoisine en général les 20 000 €.

Alors beaucoup d'artisans continuent à se lancer dans l'électricité solaire, seule ou en complément de leurs prestations habituelles en matière d'économie d'énergie.

Des entreprises venant d'autres pays viennent parfois s'implanter, attirées par le marché juteux qui s'offre à elle grâce à l'application de ce tarif à 0,58 € qui reste le plus élevé du monde pour les installations avec « bâti intégré ».

### MIEUX QU'UN LIVRET D'ÉPARGNE

C'est le cas par exemple de Winwatt, une jeune entreprise belge qui s'est implantée il y a quelques mois à Labège. Adeline Monseu, responsable de l'agence travaille pour l'instant avec deux commerciaux et en recherche d'autres. « L'énergie que vous produisez, explique-t-elle, est renvoyée sur le réseau EDF qui vous l'achète en contrepartie. Vous avez ainsi l'assurance d'un revenu fiable et durable dans le temps, bien supérieur à celui d'un livret d'épargne. Et nous nous occupons de l'ensemble du dossier pour vous faire profiter des subventions de l'État, du crédit d'impôt, sur achat de l'énergie ».

C'est cet aspect financier qui a séduit Jean-Paul Rosolen, un habitant de Fontenilles. « J'ai 60 ans, je vais bientôt prendre ma retraite et je voulais avoir un complément financier. Fin août 2009, l'entreprise a installé 18 m<sup>2</sup> de panneaux. Fin septembre ils étaient raccordés au réseau. J'ai payé 23 000 €. Il faut déduire 4 000 € de crédit d'impôt. Une fois le crédit payé, je serai bénéficiaire à partir de 2015. Sur 20 ans, je devrais toucher environ 40 000 €. Et c'est non-imposable ! ».